



Spécial : infirmiers, Assistants Sociaux et Éducateurs:

Attention danger!

Les infirmiers : Nous ne reviendrons pas sur la doctrine d'emploi qui est mise à mal dès la première CAP avec l'exemple de la fermeture des postes, sans explication, dans les DT de Hérault et du Lot/Gers/Tarn-et-Garonne...

Par contre, la CGT a commencé à travailler sur l'annonce faite du **regroupement des infirmiers de la Justice avec le corps des infirmiers de l'État** qui est géré par la DRH du ministère du Travail et des Affaires Sociales.

Le syndicat CGT de ce ministère nous a donné les précisions suivantes:

1/ les infirmiers ayant une fonction de santé publique sont au nombre de 20!!! Ils sont positionnés dans les DRASS. Les autres (106) sont avant tout au service des personnels, il n'y a pas d'infirmier en DDASS Voilà pour ce ministère.

2/ le corps des infirmiers de l'État regrouperait un peu moins de 500 personnels dans les ministères - services médicaux des Finances, de l'Agriculture, de l'Action Sociale - et de l'Aviation Civile!

Lorsque l'administration nous dit que le choix a été fait en raison de la nature de la fonction exercée (santé publique) nous nous apercevons que ses informations sont étrangement en décalage avec la réalité... La majorité exerçant des fonctions d'infirmiers du personnel, donc un service de soignant...

La CGT poursuit ses recherches. Nous tentons d'obtenir la répartition par ministère ou direction et surtout la pyramide du corps. Pour être clairs, nous craignons que l'ancienneté moyenne des personnels ne conduise à la même saturation des promotions qu'actuellement au ministère de la Justice... Enfin, nous voulons être sûrs et certains que ce « petit corps » (500-550 personnels avec la Justice) au regard des fusions en préparation ait une survie au delà de 2012 dans le cadre RGPP2. Il n'est pas question pour la CGT d'envisager une fusion « provisoire » sans indication sur le statut final!

La filière socio-éducative

La dernière séance de négociations s'est tenue le 15 avril à la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL-ministère de l'Intérieur). Rappelons que c'est la Fonction Publique Territoriale qui traite le dossier pour toute la fonction publique. Les ASS et les Éducateurs de l'État (donc de la PJJ) sont donc concernés...

Devant l'absence de toute proposition, la totalité des organisations syndicales (CGT-CFDT-FO-UNSA-CFTC-FAFPT) ont décidé de quitter la salle (ni la FSU, ni la CGC, ni Solidaires ne sont représentatifs dans la Territoriale).

Ce qui est inacceptable c'est que nous assistons à un recul sans précédent sur cette filière d'emploi. Aujourd'hui nous avons un classement indemnitaire intermédiaire (CII ou B+). Les organisations syndicales vu le niveau de recrutement à Bac+3 exigent une reconnaissance en Catégorie A, comme pour les infirmiers, sans pour autant accepter le projet infirmiers tel qu'il est proposé, et donc avec des modalités à discuter.

Montreuil, le 11 mars 2010.

Ce que propose l'État au travers de la DGCL, c'est que demain, nous soyons inscrit dans l'espace statutaire B type.

Certes, nous gagnerons quelques points d'indice (indice terminal à 562 au lieu de 534) dans les 2 échelons terminaux, et au démarrage (327 au lieu de 308)... Mais l'allongement de la carrière pour bénéficier de cette aumône conduit, à une progression moins rapide par des échelons moins élevés : cela conduit à une perte de revenus au final. La CGT a calculé en décembre 2009 que sur la base de ce nouveau déroulé de carrière sur 35 ans, nous perdrons:

- 19 632,72 euros sur le grade de base (éducateur de 2e classe ou ASS de classe normale).
- 44 475,24 euros sur le grade supérieur (éducateur de 1ere classe ou ASS de classe supérieure).

De plus, il s'agit bien d'une perte de reconnaissance professionnelle!

Être ramené au B type, signifie, pour l'Administration que nous repassons dans un corps d'exécution sans aucune autonomie : C'est pas nous qui avons construit cette définition!!!

Dans ce cas, comment justifier le secret professionnel chez les ASS: si vous n'êtes là que pour exécuter, ce n'est pas à vous de décider ce qu'il faut dire et partager ou pas... Ce gouvernement ne supporte aucun secret professionnel, ni celui des médecins, ni celui des journalistes, encore moins celui des assistants sociaux: c'est le maillon faible, c'est donc celui qu'il faut réduire le premier.

Si le corps des éducateurs est ramené dans le B type, il faudra en tirer les conséquences. Nous ne serons plus capables d'initiatives, plus en mesure de signer le moindre rapport. Il faudra donc des cadres A d'astreinte en permanence - et qui répondent présents à toute heure - pour signer, par exemple, le rapport éducatif dans le cadre d'une présentation, où pour prendre les décisions en cas de problème en hébergement! Si on ne doit qu'exécuter, il faudra en tirer les conséquences!

La candidat Sarkozy avait déjà dit tout le mal qu'il pensait du « social », cette non-reconnaissance, portée par son ami Hortefeux, ministre de l'intérieur ne saurait nous étonner. Hors de la répression et du sécuritaire, point de salut, selon la droite...

Ajoutons qu'aucun élément autre que le bornage indiciaire n'est pris en compte pour le moment. La CGT voulait notamment porter la question du service actif et de la pénibilité...Nous attendons de savoir si les prochaines réunions vont permettre d'avancer sur des propositions sérieuses ou si nous allons vers un passage en force...La CGT refuse que la spécificité du travail social ne soit marquée que par des primes, ce qui est la réponse la plus fréquente dans la fonction publique territoriale: il y a des montants de primes qui dépassent 50% du salaire de base pour certaines personnes sur certains postes.

Cette hypothèse permettrait à l'Hospitalière et à l'État de s'en sortir à bon compte et elle ne résout en rien la question de notre autonomie de décision professionnelle qui n'est pas moindre que celle d'un professeur des écoles par exemple

Pour l'heure, la CGT interpelle les fédérations d'Élus et les représentants des assemblées territoriales (AMF, ADF...etc) pour voir s'ils envisagent ou veulent peser sur cette négociation à laquelle ils participent!